

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 232/2023

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – rue du nouveau moulin– Sté SBTP

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 10 octobre 2023 – de M. MONCHY Benoit - de la Sté SBTP – 155 rue de Merville – 62232 VENDIN LES BETHUNE.

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors des travaux de création d'infrastructure télécoms, rue du nouveau moulin.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte avec un empiètement sur chaussée, rue du nouveau moulin, pour des travaux de création d'infrastructure télécoms, à partir du 23/10/2023 pour une durée d'intervention de 90 jours calendaires.

ARTICLE 2 : le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux et ce pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La Sté SBTP – 155 rue de Merville – 62232 VENDIN LES BETHUNE, chargée des travaux, mettra en place la déviation et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – [e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr](mailto:gdp.dunkerque@lenord.fr) –
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – [e-mail – cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- Monsieur MONCHY Benoit - Sté SBTP – 155 rue de Merville – 62232 VENDIN LES BETHUNE, chargée des travaux – [email : sbtp.fibre@gmail.com](mailto:sbtp.fibre@gmail.com)

Fait à HERZEELE, le 17 octobre 2023

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 17 octobre 2023

Le Maire,
S.FRANCKE

